

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022
CONVOCATION DU 05 DECEMBRE 2022

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal. Celui-ci n'appelle aucune remarque.

II) MUTUALISATION - AVENANT AUX CONVENTIONS DE MISE EN PLACE DES SERVICES COMMUNS

M. le Maire rappelle les services mutualisés mis en place par l'ex Communauté de communes Artois Flandres et repris par la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys en 2018 :

- l'instruction des autorisations au titre du droit des sols,
- le Relais Petite Enfance (auparavant nommé Relais des Assistantes Maternelles),
- les prestations techniques liées aux espaces verts,
- les prestations techniques liées à la voirie (balayage, fauchage des accotements routiers, entretien de fossés communaux, peintures routières, éclairage public, travaux préparatoires aux enduits routiers, déneigement)
- l'aide au montage des dossiers communaux en matière de voirie et de réseaux divers,
- le service de transports occasionnels.

Ces services mutualisés prennent fin au 31 décembre 2022 minuit sauf le Relais Petite Enfance et l'instruction des autorisations au titre du droit des sols.

Une compensation de 48 054 € va être versée annuellement par la CABBALR à la commune pour la reprise de ces services.

Monsieur AMMEUX demande comment font les communes ? M. le Maire répond que soit elles adhèrent à un SIVOM soit elles font appel à des entreprises privées. Concernant la tonte du terrain de football, M. le Maire a demandé un devis à une entreprise de Ligny. Concernant le déneigement ce sera au coup par coup. Pour le fauchage des talus et fossés, des pistes avec d'autres communes sont à l'étude pour se regrouper de façon volontaire (pas de convention) comme cela a été fait avec le groupement de commandes pour la rénovation de l'éclairage public.

M. le Maire demande d'approuver l'avenant supprimant les services communs cités précédemment et de l'autoriser à signer l'avenant.

POUR : 14 UNANIMITE

III) AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS 2EME TRANCHE - CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Monsieur le Maire présente en détail la proposition de maîtrise d'œuvre pour la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement des espaces publics émanant du cabinet RESELVIA et d'ARSEME paysagiste. M. le Maire explique que le montant des honoraires est plus élevé pour cette 2^{ème} tranche car les études de voirie sont plus importantes, il y a également en supplément l'aire de jeux et enfin des visites sur sites plus nombreuses pour le cabinet Réselvia. M. le Maire et Mme DEGRAVE soulignent le travail remarquable de suivi de chantier effectué par ARSEME et RESELVIA pour la première tranche. M. le Maire précise que le montant des honoraires est en plus de l'enveloppe des travaux.

M. le Maire propose de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec les cabinets RESELVIA et ARSEME pour la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords de la MAM et de la maison du patrimoine.

POUR : 14 UNANIMITE

IV) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Devant l'augmentation du prix du fioul et de l'électricité M. le Maire propose de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

	HABITANTS D'ESTREE-BLANCHE		PERSONNES EXTERIEURES	
	TARIF ACTUEL	TARIF PROPOSE	TARIF ACTUEL	TARIF PROPOSE
FORFAIT WEEK-END	200 €	300 €	350 €	450 €
VIN D'HONNEUR	100 €	150 €	175 €	250 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES, A.G., VENTE AU DEBALLAGE..			350 €	450 €
FORFAIT ENERGIE	45 €	45 €	45 €	45 €
CUISINE (SANS ENERGIE)	20 €	20 €	20 €	20 €
CHAUFFAGE	100 €	100 €	100 €	100 €
ESTRADE	35 €	35 €	35 €	35 €
TABLES RONDES	50 €	50 €	50 €	50 €
NAPPES	10 € / NAPPE	10 € / NAPPE	10 € / NAPPE	10 € / NAPPE
CASSE ET PERTES VAISSELLE (HORS COUVERTS)	1 € 50	1 € 50	1 € 50	1 € 50
CASSE ET PERTE COUVERTS	0 € 50	0 € 50	0 € 50	0 € 50
CASSE ET PERTE DE PLATS, SALADIERS, BATTERIES DE CUISINE	PRIX EN VIGUEUR HENRY JULIEN	PRIX EN VIGUEUR HENRY JULIEN	PRIX EN VIGUEUR HENRY JULIEN	PRIX EN VIGUEUR HENRY JULIEN

POUR : 14 UNANIMITE

M. le Maire fait part de l'application à compter du 1^{er} janvier 2023 par la CABBALR de la redevance spéciale pour les administrations publiques pour le traitement des déchets. Le montant annuel de la redevance pour la salle polyvalente s'élèvera à 1029 € 60, pour le restaurant scolaire à 205 € 35, pour l'école rue de la mairie, la mairie et l'agence postale à 249 € 75, pour l'école rue de l'église à 194 € 25 et un bac de 360 l volant rattaché au service technique à 561 € 60 par an. Le coût total annuel pour la collectivité s'élève à 2240 € 05.

Ainsi, devant l'augmentation croissante des coûts de l'énergie et l'application de la redevance spéciale, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** l'instauration pour les associations locales d'un forfait chauffage de 50 € lors de l'utilisation de la salle polyvalente en hiver et d'un forfait de 50 € pour le traitement des déchets.

Mme RIVELON ajoute qu'il est tout à fait normal d'appliquer ces forfaits aux associations.

M. le Maire explique que lors de la dernière location, les locataires ont demandé s'il existait un forfait nettoyage qui comprendrait le nettoyage des cuisines et des toilettes et le balayage de la salle polyvalente. M. le Maire propose de mettre en place cette option et de fixer le forfait à 150 €

POUR : 14 UNANIMITE

Lors de cette dernière location, les agents ont dû relaver toute la vaisselle, le locataire a constaté lui-même cet état de fait. M. le Maire souhaiterait facturer le temps passé par les agents soit 5 heures au locataire et de mettre en place cette alternative pour chaque location. M. le Maire propose un tarif horaire de 20 €.

POUR : 14 UNANIMITE

V) REVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire explique la nécessité de se positionner sur la revalorisation des loyers des garages, de l'appartement rue de la mairie et du presbytère à la demande de la trésorerie.

M. le Maire fait un point sur le montant des loyers et les taxes foncières de chaque immeuble. Estimant que le montant des loyers des garages et de l'appartement de l'école rue de la mairie est suffisant, M. le Maire propose de ne pas les augmenter pour cette année et l'année 2023. Il propose également de ne pas augmenter le loyer du presbytère, aucuns travaux d'amélioration énergétique n'ayant été effectués à ce jour.

POUR : 14 UNANIMITE

VI) SOUTIEN AUX COMMUNES DU SUD ARRAGEOIS FRAPPEES PAR LA TORNADE :

M. le Maire rappelle la tornade qui a frappé le 23 octobre dernier des communes du sud arrageois. Il souhaiterait que la commune apporte son soutien en attribuant un don de 100€.

POUR : 14 UNANIMITE

VII) DEMANDE DE LOCAL :

M. le Maire fait part de la demande de l'APE concernant la mise à disposition du local dédié précédemment à la plume d'or afin d'y tenir leur réunion, de stocker du matériel et de proposer des activités aux enfants. Mme TISON fait un point sur les activités qui ont été organisées cette année par l'APE.

M. le Maire propose d'attribuer le local au square germinal à l'APE.

POUR : 14 UNANIMITE

VIII) DEMANDES DE SUBVENTION :

M. le Maire fait part des demandes de subventions émanant de :

- l'APE : le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'octroi d'une subvention de 183 €.

- l'APEI les papillons blancs : le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas octroyer de subvention

- le secours catholique : le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas octroyer de subvention.

IX) MOTION RELATIVE AU PROJET DE CREATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS DANGEREUX A HERSIN COUIGNY :

Monsieur le Maire procède à la lecture de la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil Départemental le 21 novembre 2022 :

« Considérant le projet de création d'une installation de stockage de déchets dangereux proposé par VEOLIA-SARPI MINERAL France sur le site de la commune d'HERSIN COUIGNY où l'entreprise SUEZ exploite déjà une unité de stockage de déchets non dangereux et une unité de tri via sa société SCORL. Le projet consiste en une unité de stockage de déchets dangereux ultimes, dont la capacité totale de stockage sera de 100 000 tonnes, où les risques de pollution des sols et sous-sols ne peuvent être exclus.

Considérant le fait que ce projet se situe pleinement dans le secteur du Parc Départemental d'Olhain, véritable poumon vert pour la population du Bassin Minier, où notre collectivité ne

cesse d'investir de manière durable et responsable. Tout un travail est notamment engagé pour favoriser la biodiversité, les déplacements doux, la récupération des eaux pluviales par lagunage, la sensibilisation à l'environnement... Une telle installation ne peut donc que nous inquiéter et va totalement à l'encontre de l'engagement du Département dans ce secteur.

Considérant le manque total d'acceptation locale devant les risques majeurs sur le plan environnemental et sanitaire que ce projet génère, avec des mobilisations de la population et des élus ainsi que des délibérations officielles des conseils municipaux du secteur, de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, celle de Lens-Liévin et de la Région des Hauts-de-France, opposés à ce projet. Pour nous, cette unanimité des acteurs locaux concernés doit être entendue.

Considérant le lourd passé industriel du Bassin Minier du Pas-de-Calais, qui n'est pas sans conséquence sur l'environnement et le cadre de vie de la population, appelant à une prise en compte spécifique.

Nous demandons solennellement à l'Etat de ne pas accorder les différentes autorisations administratives. Par cet acte, il s'agit de protéger la population et les générations futures face aux risques d'épandage des effluents ou de ruissellement des liquides.

Nous appelons également les industriels à plus de responsabilité dans la production des déchets en travaillant sur la réduction drastique de ceux-ci et en respectant les territoires d'implantation et leur population »

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'adopter la motion.

POUR : 14 UNANIMITE

IX) REMPLACEMENT DU MODE DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE : DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS D'URGENCE :

Monsieur le Maire explique que la chaudière à fioul de la mairie est tombée en panne et que celle-ci n'était plus réparable. Ainsi une pompe à chaleur a été installée. Cette opération est éligible au fonds de concours d'urgence. M. le Maire propose de solliciter la CABBALR dans le cadre d'un fonds de concours d'urgence.

POUR : 14 UNANIMITE

X) AGENTS MEDAILLES : PRIME

M. le Maire fait part que M. TISON Christian, adjoint technique principal 1^{ère} classe et Mme DELOHEN Stéphanie, adjoint administratif principal 2^{ème} classe vont recevoir la médaille régionale départementale et communale grade argent pour 20 ans de service. M. le Maire propose de leur attribuer une prime pour cette occasion.

POUR : 14 UNANIMITE

XI) CIMETIERE : DROIT A CONCESSION

M. le Maire explique que des personnes originaires de la commune l'ont sollicité pour une concession au cimetière. M. le Maire rappelle l'article 2 « droit à inhumation » 1° Toute personne décédée sur le territoire de la commune quel que soit son domicile

2° Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune alors même qu'elle serait décédée dans une autre commune

3° Toute personne ayant droit à une sépulture de famille existante dans le cimetière commun
Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le règlement. Toutefois si ces personnes souhaitaient se faire incinérer, il est toujours possible soit de disperser les cendres dans le jardin du souvenir soit de sceller l'urne sur la concession familiale existante avec l'autorisation des ayants droit.

POUR : 14 UNANIMITE

XI) DEMANDE DE DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE : FACTURATION

M. le Maire informe l'assemblée de la multiplication des demandes de duplicatas de livrets de famille représentant un coût pour la collectivité. Il propose de les facturer aux pétitionnaires à hauteur de 5 € le livret.

POUR : 14 UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe l'assemblée que 50 chaises de la salle polyvalente ont intégré le restaurant scolaire, les chaises existantes rayaient le sol. N'ayant plus suffisamment de chaises pour les locations de salle polyvalente, 200 chaises ont été recommandées.
- Les travaux de réhabilitation de 6 maisons appartenant à Maisons et Cités ont commencé.
- Les forages sur l'ancien site Unéal sont terminés, de l'eau à 33 m a été trouvée. L'appel d'offres pour les constructions des 23 logements par Flandre Opale Habitat est clôturé. Les travaux débuteront au printemps.
- M. le Maire fait un compte-rendu du rendez-vous avec M. le Sous-Préfet concernant le projet d'installation PM-PRO. Etaient présents M. MARLES, Mme DANEL de la CABBALR, la DDTM et Mme DELOHEN. Le Sous-Préfet a été clair, les services de l'Etat refuseront la révision du PLUI si la CABBALR maintenait la modification de la zone pour l'implantation de l'entreprise PM-PRO à ESTREE-BLANCHE.
- Les travaux de rénovation de l'éclairage public en Led sont presque terminés. M. le Maire rappelle que l'éclairage public s'éteint entre 22 h et 6 h 00 du matin et fait un point sur les dépenses d'électricité de l'éclairage public : en 2020 : 11500 € - en 2021 : 6 440 € 85 en 2022 au 06 septembre : 5081 €. M. le Maire fait part qu'il s'est renseigné pour la pose de panneaux solaires à la salle polyvalente, la source de chauffage n'étant pas l'électricité ce n'est pas envisageable. M. le Maire va se renseigner pour la mairie.
- Les arbres têtards fournis par la CABBALR ont été plantés. Les trous ont été faits par action TP et c'est l'entreprise de Ligny à laquelle M. le Maire a demandé un devis pour la tonte du terrain de foot qui a planté les arbres.
- Une enquête sur la mobilité des habitants lancée par Artois Mobilité va démarrer sur la commune. Elle se déroulera entre janvier et mai. Les habitants concernés recevront un courrier au préalable les informant du passage de l'enquêteur.
- L'opération « nettoignons la région » aura lieu les 17, 18 et 19 mars 2023.
- M. le Maire fait part de la tenue d'une réunion organisée par la CABBALR demain (13 décembre) pour la présentation de l'offre d'une mutuelle pour tous : la mutuelle JUST.
- M. le Maire rappelle les dates des manifestations de fin d'année :
 - o Sortie cinéma pour les enfants mardi 13 décembre
 - o Repas de Noël pour les enfants jeudi 15 décembre. Mme DEGRAVE appelle aux volontaires pour surveiller les enfants.
 - o Distribution des colis de Noël aux aînés : jeudi 15 décembre après-midi
 - o Noël des enfants du personnel, des élus et des membres de la commission administrative : vendredi 16 décembre à 18 h 30
 - o Vœux du Maire : dimanche 8 janvier
- Des élections législatives vont être organisées à nouveau suite à l'invalidation des dernières élections. Selon Mme DUFOUR, celles-ci auraient lieu les 22 et 29 janvier prochain.
- Le service culturel de Labanque invite les élus à une visite de Labanque. Une date avec les élus va être prise pour organiser la visite.
- Mme DEGRAVE fait un compte rendu de la réunion sur les déchets verts. Le budget de la CABBALR en fonctionnement pour le traitement de tous les déchets s'élève à 32 millions d'€. L'Etat réfléchit à la mise en place d'une redevance incitative obligatoire à l'intention des communautés d'agglomération qui n'ont pas de Taxe d'Ordures Ménagères, ce qui est le cas pour la CABBALR. La collecte des déchets

verts en porte à porte se poursuivra en 2023 d'avril à novembre. Sur devis, la CABBALR peut se déplacer en cas de gros volumes. Il est possible pour les habitants qui le souhaitent de mettre un composteur. Mme DEGRAVE fait part de la possibilité d'installer au cimetière des bacs composteurs pour les déchets verts avec une signalétique pour guider les usagers dans le tri. En 2024 le tri sera renforcé, les déchets alimentaires ne pourront plus être mis avec les déchets ménagers.

- Mme LEVERT demande si un ramassage des sapins de Noël va être effectué. Mme DEGRAVE répond qu'il y aura un emplacement à proximité de la salle polyvalente dédié à recueillir les sapins après les fêtes. Une information toutes boîtes va être faite.
- Mme DUFOUR demande s'il y aura un bulletin municipal. M. le Maire répond que pour des raisons de coûts il n'y en aura pas. L'application mobile intramuros et le site internet permettent de tenir informer régulièrement les habitants.
- M. MARLES fait part de l'illisibilité d'une publication sur intramuros. Celle-ci sera modifiée.
- Mme KOWALK demande des nouvelles de M. MANTEL. Mme DEGRAVE répond qu'il est parti ce jour. Il entre dans son logement jeudi, en attendant il dormira à l'hôtel. C'est Mme DEGRAVE qui l'a emmené ce matin à l'hôtel car aucune personne des services sociaux n'était disponible.
- Mme KOWALK salue le travail des personnes qui ont nettoyé les berges de la rivière et les remercie. M. le Maire l'informe que c'est l'association « chemins vers l'emploi » qui a effectué ce travail. Il salue également le travail effectué.
- Mme TISON demande comment sont calculés le montant des subventions attribuées aux associations, 183 € lui semblant curieux comme montant. M. AMMEUX répond que les 183 € correspondent à la conversion des montants attribués en francs en euros. M. AMMEUX se demande si les montants n'avaient pas été arrondis à 200 €. Mme DELOHEN vérifiera et si tel est le cas la subvention attribuée à l'APE sera de 200 €.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.